



S.I.R.D.  
28 rue de la liberté  
38600 FONTAINE

N/Réf : DELCOM **34-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 10 novembre 2015**

Le dix novembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au siège du SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

**Date de convocation** : 02 novembre 2015

**Nombre de délégués en exercice** : 24    Présents : 13    Votants : 18

**Présents** : J. DE REGGI, R. DI BENEDETTO, G. DINI, D. D'OLIVIER-QUINTAS (pv MF. DI RAFFAELE), G. JULLIEN (pv P. RIGAULT), C.LANCELON-PIN, M. MASTROMAURO (pv K. GAILLARD), R. OCCHINO, M. REPELLIN, D. ROUX, G. SALLET (pv S. CIALDELLA), J. TESSAIRE (pv P. MONNIER), N. VIEU.

**Absents excusés** : S. CIALDELLA, C. COIGNÉ, MF. DI RAFFAELE, K. GAILLARD, P. MONNIER, P. RIGAULT, JP TROVERO

**Absents** : A. CARBONARI, N. BRITTES, JM. CAMACHO, D. CUSTOT

**Président de séance** : Guy JULLIEN

**Secrétaire de séance** : Denis ROUX

Rappel du quorum : 13

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE -**

Attribution d'une subvention à l'UNSS pour le fonctionnement des associations sportives de la Rive Gauche du Drac- Année scolaire 2015-2016

**Rapporteur Guy JULLIEN**

Le Président rapporte :

L'ensemble des communes du SIRD adhérentes à la vocation « Construction et maintenance des Etablissements sportifs » du SIVOM contribuaient individuellement, sous forme de subvention à l'UNSS et/ou aux foyers scolaires des collèges de façon aléatoire et pour des montants parfois disparates.

Le Président avait proposé, en 1996, que le SIVOM nouvellement créé se substitue aux communes en participant sous forme de subvention aux foyers scolaires et à l'UNSS au prorata du nombre d'élèves de la Rive Gauche du Drac inscrits dans les collèges, pour chaque collectivité, et pour un montant forfaitaire de 1.25 € par élève.

|                             |                |                     |            |
|-----------------------------|----------------|---------------------|------------|
| Soit pour l'année 2015-2016 | par collègue : | Marc Sangnier :     | 455 élèves |
|                             |                | Pierre Dubois :     | 485 élèves |
|                             |                | Jules Vallès :      | 362 élèves |
|                             |                | Gérard Philippe :   | 422 élèves |
|                             |                | Alexandre Fleming : | 817 élèves |

2541 élèves x 1.25 € = **3176,25 €**

Pour répondre, au mieux, à l'importance des activités pratiquées et aux dépenses engagées dans les différents collèges, le Président propose que cette subvention soit versée directement à l'UNSS et non plus aux collèges, à charge pour cette dernière de répartir la somme en fonction de l'implication de chaque établissement dans la pratique de l'activité sportive et en fonction des dépenses relatives à certains sports (frais de déplacement notamment).

Un rapport sur les critères de répartition des crédits devra être fourni chaque année au SIRD

Le versement s'effectuera par année civile.

Le Comité après avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **DIT** que la somme est inscrite à l'article 6537 du BP 2015 du SIVOM.

**CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**

Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 12 novembre 2015



Le Président,  
Guy JULLIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Guy Jullien".